Akwaba

52ème session CADHP

Gratuit

25 ans

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) / 06 - 22 octobre 2012

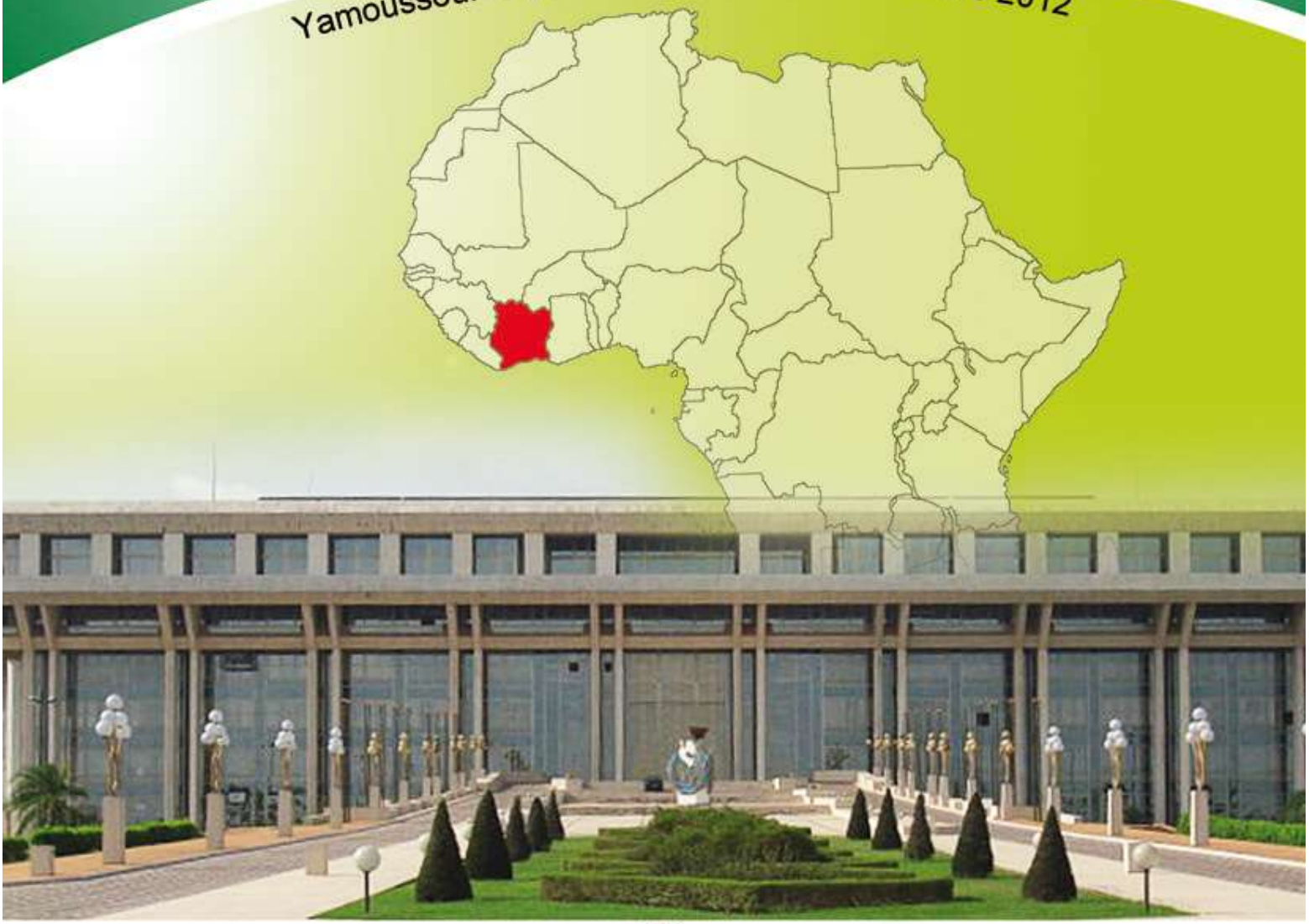

LIDHO

MIDH

CLUB UA

Sommaire

Editorial

Interview du Ministre des Droits de l'homme et des libertés publiques

Mot du Représentant Spécial du Président de la Commision de l'Union Africaine

Présentation de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Présentation du Centre Africain pour la démocratie et les Etudes des droits de l'Homme

Présentation du Forum des ONG

ONG ivoiriennes ayant le statut d'observateur auprès de la CADHP

Echos : conditions d'obtention du statut d'observateur

En savoir Plus sur la Division Droits de l'Homme de l'ONUCI

Contacts utiles

Liste des ONG Ivoiriennes Participantes au forum

EDITO

Excellence
Mesdames et Messieurs ,

C'est avec beaucoup de joie et de fierté que la société civile ivoirienne participe à la 52e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Cette grande rencontre qui coincide avec la commémoration du 25e anniversaire de l'institution.

La Commission, instrument régional de promotion des Droits de l'Homme est d'une grande utilité pour notre continent tant les défis relatifs au respect des Droits Humains et de la dignité des peuples sont nombreux.

M. TRAORE Wodjo Fini

Notre pays, la Côte d'Ivoire qui sort d'une crise marquée par de graves violations des Droits de l'Homme a de grands défis à relever qui sont liés à la reconciliation, à la justice, à la paix, au domaine foncier rural, à la prise en charge de toutes les victimes de la crise depuis 2002 et les réformes institutionelles.

La Société Civile s'implique quotidiennement dans des actions de sensibilisation, de lobbying, de plaidoyer, et d'interpellation afin que les droits humains soient de plus en plus respectés en Côte d'Ivoire.

Au niveau continental, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) malgré ses efforts louables en matière de promotion des droits de l'homme se heurte à des défis.

En effet, les conflits récurrents, les rebellions, les entraves à la liberté d'expression, la pauvreté, la faiblesse du niveau d'éducation, la faiblesse des système de santé, les violences faites aux femmes, la mauvaise gouvernance, l'exploitation des enfants et l'existence de pesanteurs hostiles à la promotion et à la protection des droits de l'homme en général et des droits des femmes en particulier sont autant de défis à relever par les Organisations de la Société civile africaine.

Il est donc de plus en plus necessaire que les africains connaissent les droits de l'homme et les respectent car ils sont gages de développement durable et de paix.

Dans ce numéro spécial, Cinq (05) Organisations ivoiriennes accréditées auprès de la CADHP tiennent à présenter au nom de la société civile ivoirienne, le traditionnel «**AKWABA**» à toutes les délégations présentes à Yamoussoukro.

Cet outil de communication, vous permettra de vous familiariser, à la société civile ivoirienne et particulièrement celles qui bénéficient du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
Mesdames et Messieurs, la Côte d'Ivoire notre pays a fait des efforts à travers la mise en place d'un cadre institutionnel de promotion des droits humains. La création d'un Ministère des Droits de l'Homme et la mise en place très prochaine d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme respectant les principes de Paris sont à saluer et à encourager.

La collaboration fructueuse entre le Ministère des Droits de l'Homme et des libertés publiques et la société civile ivoirienne permet aux ONG de discuter avec leur tutelle tout en lui faisant des communications et des recommandations en cas de violations des Droits de l'Homme.

Dans ce numéro Spécial, nous avons l'honneur de recueillir les avis et la vision de M. le Ministre des Droits de l'Homme et des libertés publiques qui nous livre sa vision et les perspectives d'avenir de son département ministériel dans le Gouvernement du Président Alassane Ouattara.

Aussi cinq (05) Organisations de la Société Civile ayant le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, en l'occurrence : **La ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)** , le **Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)** , le **Club Union Africaine Côte d'Ivoire (Club UA CI)**, l'**Association des femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)** et le **Centre Féminin pour la Démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)** , présentent leurs activités en mettant l'accent sur leurs spécificités.

Enfin, il s'agira de présenter la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, le Forum des ONG de Droits de l'Homme et la procédure pour l'obtention du statut d'observateur auprès de la CADHP.
Nous tenons par ailleurs à remercier sincèrement le **Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques,** la **Coopération française et la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI** pour leur appui financier et technique sans lequel la participation des ONG ivoiriennes et la production de ce document n'auraient été possibles.

Bon séjour et fructueuse session à Yamoussoukro, ville natale du Président Houphouët Boigny, Fondateur de la Côte d'Ivoire moderne.

Traoré Wodjo Fini

Membre du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSSOC)

M. le Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de Côte d'Ivoire

Interview

M. Gnénéma Mamadou COULIBALY

La Côte d'Ivoire abritera, du 09 au 22 octobre 2012, la 52ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme, à la Fondation Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro. Dans cet entretien Monsieur Gnénema Mamadou COULIBALY, Ministre ivoirien des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, fait l'état des lieux des droits humains en Côte d'Ivoire et nous parle des enjeux de cette session.

Bonjour M. le Ministre ! Pouvez-vous nous présenter votre Ministère : sa date de création, ses objectifs et sa mission ?

Le Décret n° 2011-101 du 1er juin 2011, portant nomination des membres du Gouvernement, constitue « l'acte de naissance » du département dont nous avons la charge.

Jusqu'à cette date, la mise en œuvre d'une politique des droits de l'Homme au sein du Gouvernement incombait, tantôt à une direction rattachée au Ministère en charge de la Justice, tantôt à un département ministériel autonome. Quoi qu'il en soit, cette inconstance témoigne de l'intérêt circonstanciel qui était accordé à cette question.

Depuis, la crise postélectorale a surgi, engendrant certainement les pires violations de droits de l'Homme commises dans ce pays.

Il était dès lors nécessaire de mettre tout en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, pour que tous les habitants de ce pays sachent que la vie humaine est sacrée et qu'on ne peut pas y attenter sans recevoir en retour de sanction judiciaire.

Ainsi, trois axes majeurs se dégagent des attributions du Ministère que je dirige. Il s'agit de :

- protéger, défendre et promouvoir les droits de l'Homme ;
- créer un cadre de lutte contre l'impunité ;
- harmoniser la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux dûment ratifiés par la Côte d'Ivoire.

En somme, l'existence même d'un Ministère en charge des droits de l'Homme résulte d'une réelle volonté de faire de la Côte d'Ivoire un Etat de droit respectueux de tous les droits inhérents à la personne.

Quel état des lieux en matière de droits de l'Homme faites-vous en Côte d'Ivoire ?

Le constat que nous faisons est celui d'une nette amélioration de la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Cette avancée s'apprécie au regard des actions menées par le Gouvernement en vue de l'amélioration des conditions de vie des Ivoiriens et des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Ainsi, la rénovation des universités, la mise à niveau des installations sanitaires, la réhabilitation des routes, la construction de ponts et d'autoroutes, sont autant d'indicateurs d'une meilleure santé des droits économiques, sociaux et culturels.

En ce qui concerne les droits civils et politiques, le caractère sacré de la vie humaine, tel que fixé par la Constitution de 2000, est redevenu l'une des valeurs cardinales de l'Etat. La procédure engagée dans le sens de la ratification du Statut de Rome est une illustration de cette volonté de lutter fermement contre l'impunité qui a prévalu pendant de nombreuses années.

Au plan interne, on note une nette amélioration de l'efficacité du système judiciaire avec la réhabilitation des cours et tribunaux endommagés durant la crise, le renforcement des capacités des acteurs de la justice et plus globalement, un meilleur accès des populations à la justice.

On peut donc affirmer que les droits de l'Homme se portent mieux en Côte d'Ivoire.

" le caractère sacré de la vie humaine, tel que fixé par la Constitution de 2000, est redevenu l'une des valeurs cardinales de l'Etat "

Quelles sont les actions menées par votre Ministère depuis sa création en vue d'une meilleure promotion des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ?

Toutes les actions de promotion que nous entreprenons visent à instiller une véritable « culture des droits de l'Homme » au sein des différentes couches de la société.

Partant de la triste expérience vécue depuis 2002 et du constat selon lequel les forces militaires et paramilitaires sont a priori les plus enclines à violer les droits des personnes, nous avons jugé nécessaire de les former au respect des droits de l'Homme. Un séminaire de renforcement des capacités a donc été organisé en octobre 2011 et cette activité a été renouvelée en août 2012 avec l'appui de l'ONUCI.

Par ailleurs, les populations ont été sensibilisées par la diffusion sur les téléphones portables d'articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par le biais d'une caravane qui a sillonné pendant six mois cinq (5) grandes localités de la Côte d'Ivoire.

Des actions de sensibilisation ont également été organisées à l'attention des professionnels des médias et de la presse et des points focaux dans les Ministères et Institutions.

Nous avons également mené des actions de plaidoyer en vue de la ratification des Traités de 1954 et 1961 relatifs à l'apatridie et du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Enfin, une action majeure a été réalisée dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme : l'enseignement de la matière « droits de l'Homme et citoyenneté » dans le système scolaire ivoirien qui permettra aux plus jeunes de s'imprégner des valeurs de respect des droits humains.

Pensez-vous que le bilan quant à la promotion et au respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est positif?

Il est difficile, pour l'heure, d'établir un bilan en la matière, dans la mesure où les résultats seront perceptibles sur le long terme. Il s'agit pour nous de rééduquer les Ivoiriens et les habitants de la Côte d'Ivoire.

En effet, de mauvaises habitudes ont été prises et sont difficiles à déloger. Nous œuvrons actuellement à la reconstruction du tissu social, au réapprentissage du « vivre ensemble » si longtemps ignoré.

Les projets en cours et à venir du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques permettront de corriger cette situation. Nous poursuivons nos actions de sensibilisation de masse car nous sommes convaincus que c'est par la prise de conscience que le respect des droits de l'Homme sera plus efficace.

Monsieur le Ministre, nous savons qu'il existe en Côte d'ivoire, des Organisations Non Gouvernementales de promotion et de protection des droits de l'Homme. Votre Ministère entretient-il une collaboration avec ces organisations ? Quelle est la forme de cette collaboration ?

Nous poursuivons tous le même objectif de respect des droits de l'Homme. Il est donc dans l'intérêt de tous de collaborer étroitement et c'est à mon sens ce que nous faisons.

" Nous œuvrons actuellement à la reconstruction du tissu social, au réapprentissage du « vivre ensemble » si longtemps ignoré "

Notre département ne possédant pas d'extension sur toute l'étendue du territoire, les organisations de défense des droits de l'Homme représentent « nos yeux et nos oreilles » sur le terrain. Nous nous efforçons de les associer à toutes nos activités, que ce soit en tant qu'invités ou en tant que co-organisateurs.

L'élaboration du recueil des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme en est une preuve. Menée avec l'appui financier de l'Ambassade du Canada, cette activité a été réalisée en partenariat avec la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO).

De même, durant le déroulement de la Caravane des Droits de l'Homme, les ONG locales ont participé aux actions de sensibilisation de proximité.

En retour, nous organisons des rencontres régulières afin de recueillir leurs contributions sur des sujets appelant des concertations (ex : réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, projets de décret portant ratifications des Conventions de 1954 et 1961 sur les apatrides, nomination d'un représentant auprès de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, etc.).

Enfin, nous ne cessons de le rappeler, les ONG peuvent avoir recours à nous pour porter leurs doléances auprès des autres membres du Gouvernement.

La Côte d'Ivoire accueille la 52ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme. Quels sont les sentiments qui vous animent en tant qu'Organisateur principal de cette session ?

Nous avons entrepris, dès notre arrivée à la tête de ce département, d'effectuer un véritable plaidoyer qui s'est matérialisé par plusieurs missions à l'étranger, à l'effet d'expliquer aux pays amis la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

C'est au cours de la 50ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui s'est tenue à Banjul en octobre 2011 que nous avons proposé la candidature de la Côte d'Ivoire pour accueillir cette 52ème session.

Cette volonté a été réitérée au cours de la 51ème session en avril 2012 à Banjul. C'est à l'issue de cette rencontre que la Côte d'Ivoire a été retenue parmi de nombreux pays au nombre desquels la République sœur d'Angola.

Ma satisfaction est d'autant plus grande qu'il revient au Gouvernement ivoirien d'organiser les activités marquant le 25ème anniversaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Des activités culturelles et sportives viendront ainsi ponctuer le déroulement de la session.

Je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte pour exprimer ma gratitude à Madame Catherine Dupé Atoki, la Présidente de la Commission et à tous les Commissaires pour la confiance accordée à la Côte d'Ivoire, marquant ainsi son retour sur la scène internationale.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la 52è session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples?

En tant que pays hôte, nous nous situons moins dans une position d'attente que de chalengeur, le premier défi à relever étant la réussite de la 52ème session et le succès des activités marquant le 25ème anniversaire de la CADHP. De plus, pour la première fois depuis 1993, la Côte d'Ivoire présentera son rapport à la Commission.

Quels sont les enjeux de la tenue de cette session en Côte d'Ivoire ?

Les enjeux sont avant tout diplomatiques. En effet, cet événement permettra à la Côte d'Ivoire de reconquérir sa renommée de « Terre d'hospitalité ». Le choix de la ville de Yamoussoukro est riche en symboles car il s'agit du village natal d'un homme de paix, le Président Félix Houphouët-Boigny.De plus, l'arrivée en Côte d'Ivoire des éminents membres de la Commission est révélatrice de la stabilité retrouvée du pays.Enfin, le forum des ONG qui aura lieu avant la session sera l'occasion pour les ONG ivoiriennes de confronter leurs expériences à celles des ONG internationales.

Nous avons appris par voie de presse que la Côte d'Ivoire, jusque-là, n'avait jamais soumis de rapport à la Commission Africaine des Droits de l'Homme si ce n'est dernièrement. Ce fait ne jette-t-il pas un discrédit sur la Côte d'Ivoire en matière de Droits de l'Homme ?

Il est vrai que c'est la première fois que l'Etat de Côte d'Ivoire présentera à la Commission un rapport sur la situation des droits de l'Homme. C'est un manquement aux engagements internationaux résultants de la ratification de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et c'est ce que nous nous efforçons de corriger aujourd'hui.

Il n'est donc pas exact de parler de discrédit, mais il s'agit plutôt d'une preuve de la bonne volonté du Gouvernement à honorer tous ses engagements, particulièrement en matière de droits de l'Homme.

Quelles sont les dispositions prises par votre Ministère afin d'éviter le retard dans la transmission des rapports sur les Droits de l'Homme par l'Etat de Côte d'Ivoire avant la tenue des prochaines sessions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ?

Les points focaux présents au sein des ministères et institutions ont été formés aux techniques de renseignement et de rédaction des rapports. Nous pourrons ainsi plus facilement recueillir les données auprès des ministères en charge de questions techniques.

De plus, la publication des prochains rapports se fera avec l'appui des ONG nationales qui désireront apporter leur contribution.

Pensez-vous que la tenue de la 52ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire peut-elle contribuer à un meilleur respect des Droits de l'Homme sur le territoire ivoirien ?

Grâce à la campagne médiatique mise en place pour l'annonce et la couverture de la rencontre, toute la Côte d'Ivoire en entendra parler.

Comme l'a dit **Benjamin Disraeli, « être conscient de son ignorance, c'est tendre vers la connaissance »**. Ainsi, ceux qui ignorent ce que sont les droits de l'Homme seront poussés par la curiosité et chercheront à s'informer.

La 52ème session permettra donc de sensibiliser les esprits autour de la question des droits de l'Homme.

Nous savons que l'ex commission des droits de l'homme a rendu son dernier rapport et a mis fin à ses activités. Qu'en est-il de la nouvelle commission et quel est son format ? Respectera-t- elle les principes de Paris en intégrant les ONG de droits de l'homme, des femmes et de l'enfant ?

Le projet de loi portant création de la nouvelle Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDH-CI) a été adopté en Conseil des Ministres.

Le texte, rendant la CNDHCI conforme aux Principes de Paris, prévoit en effet l'intégration des ONG de défense des droits humains qui remplaceront les représentants de partis politiques au profit des organisations non gouvernementales de défense des droits humains.

Le texte sera soumis au vote des députés ; une fois cette étape achevée, la nouvelle CNDH-CI pourra alors se mettre en place.

Monsieur le Ministre, nous sommes au terme de notre entretien. Avez-vous un mot de fin ou un message à adresser aux populations, au bureau de la Commission Africaine et aux organisations de promotion des droits de l'Homme ?

À l'endroit des membres de la Commission et aux différentes délégations venues de toute l'Afrique, **je voudrais souhaiter la traditionnelle « Akwaba », les remercier pour la confiance et le soutien accordés au Gouvernement et leur souhaiter un bon retour dans leurs pays respectifs** ;

Aux organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme, je formule mes encouragements et leur rappelle que la mise en œuvre d'une politique des droits de l'Homme est l'affaire de tous ;

Aux populations, enfin, je souhaite la paix. La paix intérieure, surtout, cet état d'esprit qui permet d'aborder l'autre avec sérénité, amour et respect.

"le forum des ONG qui aura lieu avant la session sera l'occasion pour les ONG ivoiriennes de confronter leurs expériences à celles des ONG"

Mot du représentant spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine

Mot

SEM Ambroise NIYONSABA

Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine (UA) en Côte d'Ivoire, SEM Ambroise NIYONSABA salue la tenue à Yamoussoukro, en Côte d'ivoire, de la 52ème édition de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), du 09 au 22 octobre 2012. Comme de coutume depuis 2000, cette session sera précédée par la tenue du Forum qui regroupera pendant trois jours, des ONG, dont le rôle essentiel est reconnu par la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, en son article 55. La 52ème session de la CADHP se tient à un moment historique de son histoire.

En effet, mis en place le 02 novembre 1987, ce principal organe de l'UA chargé de la défense et de la promotion des droits humains en Afrique conformément à l'article 30 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, célèbre cette année ses 25 ans d'existence. Le chemin parcouru, les acquis engrangés et l'action accomplie seront évalués par les participants afin d'envisager l'avenir avec plus de responsabilité. Même si la situation des droits de l'Homme connaît encore quelques difficultés dans certaines parties du Continent, il est bon de se réjouir aussi des avancées démocratiques remarquables enregistrées ici et là. Les défis sont encore importants, et c'est ensemble (Etats, ONG, société civile, femmes et jeunes) que nous devons les relever en offrant à la CADHP, référentiel utile et crédible, les moyens matériels et intellectuels nécessaires pour remplir sa mission.

Le Représentant Spécial se réjouit du nombre croissant des ONG ivoiriennes qui ont obtenu le statut d'observateurs auprès de la CADHP. Cela traduit l'importance que ces ONG portent à la question cruciale de la protection et la promotion des droits de l'Homme dans le pays, et aussi la relation dynamique de ces ONG avec les organes de l'Union africaine.
Pour conclure, le Représentant Spécial souhaite un joyeux anniversaire à la CADHP et pleins succès à cette 52ème session.

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Présentation

Premier mécanisme conventionnel de sauvegarde des droits de l'homme au niveau régional africain, la Commission africaine a été créée en vertu des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, afin de promouvoir les droits humains et d'assurer leur protection en Afrique.

Les cinquante trois (53) États membres de l'Union africaine ont souscrit aux engagements de la Charte. Créée en 1987, son mandat est de surveiller la mise en œuvre des droits garantis par la Charte africaine.

Son secrétariat permanent se trouve à Banjul (Gambie). Ses langues de travail sont l'anglais, l'arabe et le français.

MISSION

Au terme de l'article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a pour mission de :

- promouvoir des droits humains et des droits des peuples ;
- protéger des droits humains et des droits des peuples ;
- interpréter la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

La Commission africaine est un organe composé de onze (11) experts indépendants dans le domaine des droits humains. Ils sont nommés par les États parties à la Charte africaine. Chaque État partie peut désigner un ou deux candidats.
Les membres de la Commission sont ensuite élus par l'Assemblée de l'UA lors d'un vote à bulletin secret.

Ces experts indépendants sont « choisis parmi les personnalités africaines jouissant de la plus haute considération, connues pour leur haute moralité, leur intégrité et leur impartialité, et possédant une compétence en matière de droits de l'homme et des peuples ». Ils siègent à titre personnel. Les commissaires sont issus d'horizons très divers au plan géographique, juridique, social et culturel.

Les membres de la Commission sont élus pour une période de six ans renouvelable. La Commission africaine tient deux sessions ordinaires par an.
Le président de la Commission peut également convoquer des sessions extraordinaires, après consultation des autres commissaires. Les sessions ordinaires se tiennent généralement à Banjul (Gambie), mais peuvent aussi avoir lieu dans un autre pays d'Afrique.

Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme (ACDHRS)

Mme Hannah Forster
Directrice Exécutive

Le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme (ACDHRS) est une ONG des droits humains, à but non lucratif, régional et indépendant basé à Banjul, en Gambie. Il a été créé en 1989 par une loi du Parlement de la République de Gambie.

Cependant, en 1995, le Centre africain a été relancé, ce qui a conduit à l'abrogation de cette Loi, permettant ainsi, au Centre de devenir une ONG véritablement indépendante, autonome et panafricaine.

Le Centre cherche à promouvoir la prise de conscience, le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques sur le continent Africain.

Il vise également à soutenir et à promouvoir l'article 25 de la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples qui stipule que:

«Les États parties ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits et libertés énoncés dans la présente Charte et veiller à ce que ces libertés et droits ainsi que les obligations et devoirs correspondants soient compris. »

Le Centre Africain fait la promotion des droits de l'homme et de la démocratie sur le continent Africain à travers la formation, la sensibilisation, le réseautage, la recherche-action, des publications et de la documentation.

Le Centre Africain établit des ponts entre les Organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'entre les ONG elles mêmes.

Il maintient entre autres des réseaux de communications, d'éducation aux droits et à la recherche.

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le Centre africain est dirigé par un conseil d'éminentes personnalités africaines ayant une vaste expérience et des connaissances dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique. Le Conseil comprend également un comité consultatif dont les membres sont issus de l'Afrique et au-delà.

Les langues de travail du Centre africain sont l'anglais et le français. Toutefois, des perspectives pour l'usage d'autres langues de l'Union africaine sont en cours.

Le Centre Africain prône la question du genre dans tous ses domaines d'activité.

BON A SAVOIR

Le Centre Africain a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples. Aussi, jouit-il, d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

NOUS CONTACTER

Directrice Exécutive: Mme Hannah Forster
Zoe Tembo bâtiment Kerr Serign,
POBox 2728 Serrekunda, Gambie
Tél: +220-4462341/2 / Fax: +220-4462338/9
Email: info@acdhrs.org

Opération des Nations Unies Côte d'Ivoire

Nations Unies
Droits de l'homme
HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

Bureau des Droits de l'Homme

Le Bureau des droits de l'homme a pour mission de **contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire**.
Son action s'inscrit dans le cadre des normes internationales définies aussi bien par les traités que par les autres textes de référence.

Les tâches assignées à la Division des Droits de l'Homme, conformément au mandat fixé par les résolutions 1528 (2004) et 1609 (2005) comprennent essentiellement à contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les enfants et les femmes, surveiller et aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité.

L'observation, la vérification et les activités entamées par le bureau à la préparation des rapports sur la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire ivoirien.
Il doit également intervenir auprès des autorités locales et nationales pour assurer la protection des civils et des groupes vulnérables.
Par ailleurs, le bureau fournit une assistance technique aux instances nationales en matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme.
L'assistance à la mise en place et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme fait également partie des domaines dans lesquels il intervient.
Au sein de l'ONUCI, le bureau joue un rôle de conseil auprès du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les questions qui relèvent des droits de l'homme.

Par-delà les besoins de toutes les catégories de populations, le Bureau des droits de l'homme prête une attention particulière à la situation spécifique des femmes, des enfants, des minorités, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables.
Les résultats des investigations menées par le bureau sont condensés dans un rapport périodique.

Division Droits de l'Homme ONUCI
Ancien hôtel Sebroko- Blvd de la Paix- Attécoubé 19
08 BP 588 Abidjan 08- Côte d'Ivoire
Tel : 225 20 25 66 00/ +225 06 20 53 27
Fax : 225 20 23 33 69
Site web : www.onuci.org

ONG Ivoirienne ayant le statut d'observateur auprès de la CADHP

Ligue Ivoirienne des Droits de L'homme (LIDHO)

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme ci- après dénommée la LIDHO, a été créée le 21 mars 1987, conformément à la loi ivoirienne N° 60-315 du 21 septembre 1960, à un moment où la Côte d'Ivoire vivait depuis près de trente ans sous un régime de parti unique. Evidemment, la première difficulté qu'elle dût affronter fut celle de son existence légale et par là, celle du combat pour l'exercice des droits civils et politiques d'une façon égale pour tous les ivoiriens.
Après maintes tracasseries administratives et politiques, c'est seulement avec l'accession de la Côte d'Ivoire au multipartisme, que la LIDHO a reçu le 14 juin 1990, son récépissé de reconnaissance, sous le numéro 293 INT.AT.AG.5 du 14/06/1990 publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire N°99-506 du 09 août 1990.

La LIDHO est affiliée à plusieurs réseaux et structures.
Au plan national, elle est membre de la Convention de la Société Civile ivoirienne (CSCI), de la coalition de la société civile pour la paix (COSOPCI), de la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI), de l'Observatoire National des Elections (ONE) dont elle assure le secrétariat général, de la Commission Nationale de la Presse (CNP) et de l'Observatoire de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie (OLPED)...
Au plan international, elle est affiliée à l'Union Internationale des Droits de l'Homme (UIDH) et à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH). La LIDHO entretient aussi d'étroites relations de collaboration avec Amnesty International, la Ligue Française des Droits de l'Homme, la Commission Internationale des juristes, Agir Ensemble, Human Rights Watch, Africa Human Rights, Lawyers Committee for Human Rights et Social Alert.
En reconnaissance de toutes ses actions, la LIDHO fut lauréate du Prix de la Liberté de la République Française en 1993 et bénéficie du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) depuis octobre 1991.

Citez quelques actions majeures que vous avez menées en matière de droits de l'homme ?
Ces trois dernières années, la LIDHO a conduit des campagnes pour la paix, les droits de l'Homme, le droit international humanitaire et la démocratie par la publication de documents et méthodes pédagogiques appropriés.

M. OKOU Legré
Président
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

Elle s'est notamment investie dans :
- L'assistance juridique et judiciaire des personnes à son siège. Elle a, à cet effet, signé un protocole d'accord avec l'Association des Jeunes Avocats (AJA),
- Transparency Justice et l'Association des Femme Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ;
- La mise en place de l'Observatoire des Droits Et Libertés en Milieu Universitaire (ODELMU). L'ODELMU a eu à organiser, dans le cadre de sa mission, des ateliers de formation et un séminaire sur la violence en milieu universitaire ;
- La mise en place de l'Observatoire des Droits des Personnes vivant avec le VIH-SIDA (ODP+) ;

Ligue Ivoirienne des Droits de L'homme (LIDHO)

- L'organisation des victimes des déchets toxiques, avec qui elle a des rencontres périodiques et la commission d'avocats en leur faveur. La LIDHO a également participé à la Commission nationale d'enquête sur les déchets toxiques.
En matière de sensibilisation, la LIDHO a organisé des campagnes de sensibilisation et de formation sur les droits de l'homme de façon générale. Cette campagne s'est appuyée sur des supports sur les droits de l'homme édités par la LIDHO et intitulés « Je connais mes droits »

Que pensez-vous du 25ème anniversaire de la commission qui se tient du 09 au 22 octobre prochain à Yamoussoukro.
Nous pensons qu'elle sera une l'occasion pour les participants d'ouvrir le débat sur la situation des droits de l'homme en CI.

Quelles sont vos impressions sur la mise en place de la commission Africaine des droits de l'homme et des peuples?
C'est une avancée notable dans la lutte pour le respect des droits de l'homme en Afrique. Cependant la commission est plus théorique que pratique car très peu connue.

Quelles sont les forces et faiblesses de la CADHP ?
Forces : tenue régulière des cessions ; tribune d'expression des ONG même ; documentation fournie sur la question des droits de l'homme avec des publications régulières
Faiblesses : communication et diffusion des actions menées par les commissaires ; faible intervention sur le terrain même au niveau des enquêtes ; aucune pression sur les gouvernements y compris sur celui du pays hôte qui est loin d'être exemplaire en matière des droits de l'homme.

Selon vous quels sont les enjeux et les défis de la 52 ème session de CADHP ?
-Un meilleur engagement de la CADHP au coté des nombreuses victimes des droits de l'homme ; amener les Etats à s'engager davantage dans le respect de ces droits ; viser une plus grande autonomie financière de la commission de sorte à éviter certaines compromissions.

Quelles sont vos attentes à ce forum des ONG ?
Mieux écouter les ONG nationales car parfois elles n'ont souvent pas l'occasion de s'exprimer suffisamment en plénière ; convaincre ou contraindre les Etats à un plus engagement du respect des droits de l'homme et de la protection et du respect des défenseurs de ces droits

Donner une évaluation de l'évolution des droits humains en Afrique.
Les droits de l'homme sont hélas de plus en plus violés en Afrique, comme en dépit de nombreux efforts faits et par l'ensemble des défenseurs des droits humains. Mais l'espoir est permis.

Quel bilan social tirez-vous du 25 ème anniversaire de la CADHP ?
En dépit de 25 ans d'existence, les droits continuent d'être violés, piétinés même. Très peu d'Etats se préoccupent de la protection des droits des populations. Les actions de la CADHP ne semblent pas avoir d'emprise sur la gouvernance de nos Etats. Elles manquent de visibilité et de lisibilité au regard des populations.Les commissions thématiques gagneraient à être plus présentes sur le terrain et opérationnelles

LIDHO (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme)
Siège national : Abidjan-Cocody, Cité des arts, 323 logements, immeuble F1, 1er étage, appartement 14
Téléphone : 22 44 35 01 / Fax : 22 44 39 15
www.lidho.org / Email : infos@lidho.org / lidhosiege@yahoo.fr

MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH)

Le Mouvement Ivoirien des Droits Humains est une organisation apolitique et non confessionnelle, crée le 8 octobre 2000 dans un contexte où la junte militaire au pouvoir après le coup d'Etat du 24 décembre 1999 tendait à instaurer la violence, l'intimidation, les arrestations arbitraires et l'instrumentalisation de la justice comme mode de gouvernement. L'organisation est enregistrée sous le n° 1433 du 10 octobre 2000. L'acte de création de l'ONG a été publié dans le Journal Officiel (JO) n° 37 du 15 septembre 2011. L'organisation depuis le 30 octobre 2001 a le statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Le MIDH compte six (06) sections (BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, YAMOUSSOUKRO, AGBOVILLE) et quatre (04) sous sections (KATIOLA, Sakassou, Béoumi, ouangolo et Tingréla) et des points focaux (Abengourou, San pédro, Lakota, Man, Odiéné,Duékoué...) dans les autres régions du pays.

Citez quelques activités majeures que vous avez menées en matière en matière de droits de l'homme ?

Quelques activités de l'organisation :

- surveillance quoditienne des droits humains en Côte d'Ivoire
- Soumission de communications aux organes des traités, notamment La Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), sur la loi foncière de 1998 (qui a conduit à la modification de l'article 26 en 2004), et le code de nationalité (l'article 35),
- Colloque international sur la justice transitionnelle du 27 au 29 août 2008 avec pour thème le modèle de justice transitionnelle à instituer en côte d'ivoire Colloque international sur la citoyenneté et la nationalité dans l'espace UEMOA + la Mauritanie du 26 au 28 mars 2008
- exécution de programmes d'Educations en Droits Humains à l'intention des élève et éducateurs dans lycées et collèges sur l'étendue du territoire ivoirien
- surveillance et évaluation des conditions de vie des personnes privées de liberté en côte d'ivoire

Me DOUMBIA Yacouba
Président
Mouvement Ivoirien des humains

- mise en place d'un programme d'assistance psycho médicale, social, juridique et judiciaire des personnes victimes de violations des droits humains

en Côte d'Ivoire dans un contexte post crise sera un merveilleux forum pour rappeler tous les responsables politiques et gouvernementaux ivoiriens à leurs responsabilités en regard des droits de l'homme.

MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH)

Quelles sont vos impressions sur la mise en place de la commission Africaine des droits de l'homme et des peuples ?

La commission est un instrument important qui permet de faire la pression auprès des états sur l'état des droits de l'homme. Cet instrument à besoin de l'adhésion effective de tous et de toutes afin de lui conférer toute la légitimité nécessaire

Quelles sont les forces et faiblesses de la CADHP ?

Il est important que les décisions de la CADHP puisse revêtir la forme juridictionnelle afin d être contraignante pour les les Etats parties.

Selon vous quels sont les enjeux et les défis de la 52 ème session de CADHP ?

Pouvoir imposer des actions rigoureuses à l'encontre des états réfractaires tels la Gambie,

Quels sont vos attentes à ce forum des ONG ?

Amplifier le réseau d'échange entre les ONG
Présenter des recommandations et ou résolutions pertinentes aux commissaires lors des assises des sessions ordinaires

Donner une évaluation de l'évolution des droits humains en Afrique.

La situation des droits humains eu égard les différents conflits (conflit post électoral en côte d'ivoire, mouvement socio politique au Togo en guinée, l'exécution sommaire de détenus en Gambie, et conflit armé au mali, en somalie en RDC...) nous amène à nous inquiéter sur l'évolution des droits humains et surtout de l'instauration d'état démocratique véritable en Afrique

Quel bilan social tirez-vous du 25 ème anniversaire de la CADHP ?

Nous pensons que la CADHP au vu de ses 25 ans anniversaire à murie, cependant beaucoup reste à faire par cette grande institution africaine pour un épanouissement véritable des populations et des peuples.

NOUS CONTACTER

MIDH (Mouvement Ivoirien des Droits Humains)

BP 385 CEDEX 1

Tel : 00 225 22 44 60 14 / Fax : 00 225 22 41 74 85

Email : siege_midh@yahoo.fr

ONG Ivoirienne ayant le statut d'observateur auprès de la CADHP

Club Union Africaine Côte d'Ivoire

Le Club Union Africaine est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1998 suite à la Résolution CM /1352 du Conseil des Ministres de l'OUA tenu à Abuja en Juin 1991. Cette résolution demandait en substance aux Etats membres de l'ex-OUA de favoriser la création d'Associations ou Club en vue de promouvoir les idéaux de l'unité africaine.
Le Club Union Africaine Côte d'Ivoire œuvre dans trois domaines spécifiques : la promotion de la démocratie, les droits de l'homme et la prévention, gestion et résolution des conflits. Le Club UA est dirigé par M. TRAORE Wodjo Fini. Le Club UA a à son actif 4 bureaux opérationels (Siège à Abidjan, Korhogo, Bouaké et Daloa), ainsi ques points focaux
Il est membre de l'ECOSOCC de l'Union Africaine et dispose du statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples. Il est affilié a plusieurs réseaux et structure au plan national dont le RAIDH, le CIDDH et la COSOPCI et au plan international: WACSI, WACSOF, RADDHO et SIDH.

Citez quelques activités majeures que vous avez menées en matière en matière de droits de l'homme ?
Dans le cadre de ses actions de promotion et de protection des droits de l'homme, le Club Union Africaine a réalisé plusieurs actions dont les plus significatives sont :

- Le renforcement des capacités des Organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme notamment sur les bases du droit international ; les principaux éléments internationaux des droits humains (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) ainsi que les mécanismes de protection.

- La sensibilisation à la déclaration des naissances et l'assistance à l'établissement des jugements supplétifs d'acte de naissance dans les départements d'Aboisso, Daoukro, Bondoukou et Abidjan.

- La vulgarisation des droits fonciers ruraux et la résolution, gestion des conflits liés au foncier dans une vingtaine de Départements de la Côte d'Ivoire.

- La documentation des violations des droits de l'homme
La production d'œuvres sur les Droits fonciers ruraux et la déclaration de naissance.

M. TRAORE Wodjo Fini
Président
Club Union Africaine Côte d'Ivoire

Que pensez-vous du 25ème anniversaire de la commission qui se tient du 06 au 22 octobre prochain à Yamoussoukro.
Nous pensons que cet anniversaire est une opportunité pour la commission de s'impliquer résolument à promouvoir les droits de l'homme en s'engageant auprès des populations et en faisant le plaidoyer nécessaire auprès des Etats en vue de garantir les trois générations des Droits de l'homme.

Quelles sont vos impressions sur la mise en place de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples?

Nous pensons que la mise en place de cet instrument permet de mieux promouvoir les Droits de l'Homme et de les faire respecter. Elle permet ainsi aux africaines victimes de violations des droits de l'homme dans leur pays d'avoir un autre recours pour faire valoir leur droit.

Quelles sont les forces et faiblesses de la CADHP ?

La CADHP, c'est une tribune de promotion et de protection des Droits de l'Homme, un moyen pour faire connaître la situation des droits de l'homme sur le continent Africain.
Néanmoins, la commission n'a pas un pouvoir de coercition et ses recommandations ne sont pas toujours suivies.
Aussi, la Commission est située dans un pays qui n'a pas aboli la peine de mort.

Selon vous quels sont les enjeux et les défis de la 52 ème session de la CADHP ?

L'enjeu ici est celui de redorer l'image de la Côte d'Ivoire qui sort d'un conflit meurtrier avec plus de trois milles victimes.
Cette occasion permettra aux nouvelles autorités ivoiriennes et la communauté des ONG de montrer leur savoir faire en matière de protection et promotion des droits de l'homme.
Renforcer l'initiative déjà entamé par les organisations non gouvernementales sur les Droits Humains.

Quelles sont vos attentes à ce Forum des ONG ?

- Améliorer la vulgarisation et l'application des Droits Humains en Afrique surtout en l'Afrique de l'ouest.
- Evaluer les 25 ans d'existence de la CADHP et faire des recommandations pertinentes pour la rendre plus efficace
- Suivre la présentation du rapport annuel de la Côte d'ivoire
- Permettre à d'autres ONG de solliciter le statut d'Observateur

Donner une évaluation de l'évolution des droits humains en Afrique.

Les droits humains en Afrique évoluent positivement malgré certains défis. En effet, bon nombre d'organisations ont investi les terres Africaines pour la promotion des droits humains.
Aussi plusieurs efforts ont été fait dans certains pays africains: :
- Le nombre croissant d'institutions et d'ONG est opportunité d'améliorer la situation des populations
- La peine de mort est abolie dans plusieurs pays Africains
- Les droits de l'homme deviennent de plus en plus la pierre angulaire de la politique de développement et des Ministères de droits de droits l'homme sont créées
- La Cour de justice existe et est désormais opérationnelle avec la possibilité d'être saisie par non seulement les Etats mais aujourd'hui par les ONG
- Des institutions des Droits de l'Homme sont créées.

Quel bilan social tirez-vous du 25ème anniversaire de la CADHP ?

Le bilan est positif. En ce sens que l'on observe une nette amélioration des Droits de l'Homme en Afrique, notamment à travers l'omniprésence des institutions de droits humains.

NOUS CONTACTER
Cocody II plateaux Boulevard Latrille - Cité Sagbé Batiment M porte 408
Tél.: (+225) 22 41 17 22 / Fax : +225 2 51 03 79
ww.clubua-ci.org / Email : clubuaci@yahoo.fr

ONG Ivoirienne ayant le statut d'observateur auprès de la CADHP

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)

L'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) a été créée en 1984 après l'élaboration des projets de statuts et de règlement intérieur. Régie par la loi N° 60-315 du 21 Septembre 1960 ; elle a reçu son récépissé de déclaration en date du 14 Février 1986. L'AFJCI est une Association à caractère scientifique (Science Juridique), affiliée à la Fédération des Juristes Africaines et à la Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques, et également Membre du FEDDAF (Femme, Droit et Développement en Afrique), Organisation panafricaine non gouvernementale.
Depuis le 05 Août 2009, elle est dirigée par Maître KOUAO-SOMBO Viviane, Avocate.
L'AFJCI a pour objectifs et missions de divulguer le Droit en milieu rural, semi-urbain, de contribuer à la promotion des Droits de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, et à l'évolution du Droit, de contribuer à l'établissement d'une justice égalitaire pour tous et lutter contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Citez quelques activités majeures que vous avez menées en matière de droits de l'homme ?

L'AFJCI, mène des actions telles que la vulgarisation du droit, la promotion des droits de l'homme, la facilitation de l'accès à la justice par des consultations juridiques qui ont été décentralisées grâce à la clinique juridique mobile, la formation des parajuristes et de relais communautaires en vue de faciliter l'accès à la justice en zones semi-urbains et rurale.
Elle mène des plaidoyers (ateliers, conférence, séminaires de formation) en vue de conformer la législation nationale aux instruments juridiques internationaux (DUDH, Pacte civil et politique de 1966, la CEDEF, la CDE, la CADHP, la CADBE, le protocole de Maputo).

Que pensez-vous du 25ème anniversaire de la Commission qui se tiendra du 09 au 22 Octobre prochain à Yamoussoukro ?

C'est une fierté nationale pour la Côte d'Ivoire d'accueillir cette 52ème session de la CADPH. A cet effet, l'AFJCI félicite le gouvernement Ivoirien en général et en particulier le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques pour tous les efforts consentis en marge de cette session.
Aussi est-il temps qu'on dresse un bilan afin de mieux protéger les Droits Humains en Afrique.
En ce qui concerne les ONG ivoiriennes, peu d'entre elles ont le statut d'observateur auprès de la CADHP (05). Cette session en Côte d'Ivoire permettra à un maximum d'ONG ivoiriennes de mieux appréhender les activités de

Me Kouao Viviane SOMBO
Présidente de l'AFJCI

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)

la commission et soumissionner afin d'obtenir le statut d'observateur.

Quelles sont vos impressions sur la mise en place de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples?

L'adoption de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est sans doute la mesure la plus audacieuse qu'aient prise les États africains pour s'attaquer au problème des violations fréquentes et systématiques des Droits de l'Homme sur ce continent.

Quelles sont les forces et faiblesses de la CADHP ?

L'une des faiblesses de la CADPH est que le travail de la Commission dans la protection des Droits de la Charte manque de réelle visibilité. Les bulletins et revues de la Commission dans lesquels sont répertoriées les résolutions, déclarations et décisions, paraissent très irrégulièrement et sont peu diffusés.

Les rapports des différentes missions sont peu rendus publics ou ne le sont que tardivement. Bien plus, la Commission est inconnue de plus de la moitié des africains, et même ceux qui la connaissent l'approchent avec scepticisme. Sur le plan de la procédure, le délai d'examen des communications est très variable, souvent trop long, entre deux (2) et huit (8) ans.

La mise en œuvre des procédures de saisine demeure complexe et onéreuses pour la plupart des populations africaines et même les ONG.

Selon vous quels sont les enjeux et les défis de la 52ème session de CADHP ?

La capacité de la Côte d'Ivoire, après la situation difficile de sortie de crise, des efforts sont consentis par le gouvernement ivoirien en appui avec les partenaires techniques, les organisations internationales et les organisations de la société civile ivoirienne pour promouvoir et faire respecter les Droits Humains. La Commission doit prêter une attention particulière à l'éradication de toute forme de violence et de discrimination contre les femmes, ainsi qu'à leur développement économique, social et culturel.

Quelles sont vos attentes à ce forum des ONG ?

Nos attentes sont portées sur la mise en œuvre effective de la promotion, la vulgarisation du Droit et l'établissement du respect des Droits de l'Homme dans nos pays africains. Nous attendons aussi de cette session, que les engagements fermes de l'Etat de Côte d'Ivoire vis-à-vis des Conventions et Traités dont il est partie, soient prises et respectées.

Donner une évaluation de l'évolution des droits humains en Afrique

Plusieurs rapports font état de certaines avancées sur la situation des Droits Humains en Afrique, mais il reste beaucoup à faire.

NOUS CONTACTER

AFJCI

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

1, rue du chemin de fer, à l'ouest de SIPF

Adresse postale : 01 BP 1758 Abidjan 01

Tel : +225 20 32 28 24

Fax : +225 20 21 42 86 / Cel : +225 05 00 04 77

email: associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr

Site web: www.afj-ci.org

Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)

Le Centre Féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire (CEFCI) est une organisation féminine de promotion des droits de l'Homme particulièrement ceux de la femme et qui depuis 2003, date de sa création, mène des activités de promotion et de protection des droits humains en Côte d'Ivoire. Le CEFCI a pour mission l'amélioration de la situation des femmes en leur faisant connaitre leurs droits et surtout en encourageant l'émergence des femmes et des jeunes filles leaders.

Ses objectifs sont :

- Améliorer les conditions de vie des femmes

- Contribuer à réduire les inégalités entre homme et femme

- Renforcer le leadership des femmes à tous les niveaux

Pour atteindre ses objectifs, le CEFCI entreprend des actions qui s'articulent autour des thématiques suivantes :

- Gouvernance politique et locale

- Droits de la femme et de la petite fille

- Paix et la sécurité

- Renforcement des capacités

Le CEFCI a à son actif quatre (04) bureaux à savoir le siège social (situé à ABIDJAN) et 03 bureaux opérationnels à ODIENNE (Nord-ouest de la Côte d'Ivoire), NIAKARA (Nord-centre de la Côte d'Ivoire) et ABOBO (Commune d'Abidjan).

Mme Nathalie Koné TRAORE
Présidente du CEFCI

Le CEFCI est dirigé par Nathalie Koné TRAORE qui occupe également les fonctions de Vice Présidente du Comité exécutif régional du Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO).

Citez quelques activités majeures que vous avez menées en matière de droits de l'homme ?

- *Droits sociaux économiques*

Le CEFCI fait don, en Août 2011, d'outils de production (un broyeur de manioc, une pompe villageoise, intrants) aux coopératives de femmes en milieu rural

Formation et renforcement de capacité des organisations communautaires de base en matière des Droits de l'Homme

- *Droit à l'éducation*

Depuis 2006, le CEFCI octroie des kits et des prises en charges scolaires aux fillettes

- *Droits politiques*

Observation électorale et campagne d'éducation civique

- Formation des femmes candidates aux élections législatives.
- Appui aux femmes vivant avec le VIH/SIDA, les orphelins et les enfants vulnérables.

Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)

L'objectif de cette formation est de donner les rudiments nécessaires aux femmes afin de leur permettre de réussir leur campagne électorale et pouvoir briguer des postes à l'Assemblée Nationale.
Pendant la crise post électorale le CEFCI a fait un plaidoyer à la 49ème session de la CADHP pour présenter et dénoncer les violations graves des droits à l'endroit des femmes en Côte d'Ivoire.

Quelles sont les forces et faiblesses de la CADHP ?
Certes, la CADHP demeure aujourd'hui le principal mécanisme africain des Droits de l'Homme qui oblige les Etats à consentir des efforts dans la promotion des droits de l'Homme sur leur territoire. Mais cette commission a des insuffisances telles que le manque de ressources financières et la méconnaissance de celle-ci par la majorité de la population africaine. Il est nécessaire que la Commission se rapproche des populations et en particulier des femmes

Selon vous quels sont les enjeux et les défis de la 52ème session de CADHP ?
La CADHP doit pouvoir faire le suivi des recommandations faites après chaque session aux différents Etats en vue d'un meilleur respect des droits de l'Homme en Afrique. Des mesures coercitives doivent être également prises par la CADHP afin d'amener les Etats à respecter leurs engagements en matière des Droits de l'Homme.

Quelles sont vos attentes à ce Forum des ONG ?
Concernant le Forum des ONG, nous souhaiterons des débats enrichissants et l'adoption de recommandations pertinentes qui devront mériter un suivi rigoureux de la part des organisations participantes. Les échanges entres les ONG que favorise le Forum doivent mettre l'accent sur un partage d'expériences en matière des droits de l'Homme, particulièrement ceux de la femme. Après 25 ans d'existence, nous souhaitons que les recomandations de la Société Civile africaine permettent à la CADHP de s'amélirorer d'avantage en ayant un impact sur la population .
25 ans, c'est l'âge de la maturité. Nous souhaitons le meilleur et la pérénité de la promotion des droits humains à notre institution régionale.

Quel bilan social tirez-vous du 25 ème anniversaire de la CADHP ?
Pour nous, c'est un bilan mitigé, car en même temps que des actions sont entreprises pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme, nous continuons d'assister souvent à des violations grave des droits de l'Homme dans certains pays et à l'impunité qui ne saurait garantir un etat de Droit.
La recrudescence des conflits et leurs graves conséquences humanitaires nous inrterpellent TOUS.

SIÈGE SOCIAL ABIDJAN - COCODY II PLATEAUX
Adresse postale : 28 BP 642 Abidjan 28
Tél/fax : (225) 22 41 53 73
Cel : (225) 08 27 95 48/ 07 19 19 79
Email : centre_feminin@yahoo.com
Site Internet : www.cefci.org

Conditions d'obtention de l'accréditation auprès de la CADHP pour les ONG

1 Toute organisation non gouvernementale qui demande le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est invitée à présenter une requête documentée auprès du Secrétariat de la Commission en vue de s'assurer de sa volonté et de sa capacité à œuvrer pour la réalisation des objectifs de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

2 Toutes les organisations qui demandent le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine devront en conséquence :
a) Avoir des objectifs et des activités conformes aux principes fondamentaux et aux objectifs énoncés dans la Charte de l'UA et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
b) Etre une organisation œuvrant dans le domaine des droits humains ;
c) Indiquer ses ressources financières.

3 A ces fins, il sera demandé à l'Organisation de fournir :
a) Une demande écrite au Secrétariat en indiquant ses intentions, au moins 03 mois avant la tenue de la session ordinaire de la Commission qui doit statuer sur la demande et ce, afin de laisser suffisamment de temps au Secrétariat d'apprêter ladite demande ;
b) Ses Statuts, la preuve de son existence juridique, la liste de ses membres, ses organes, ses sources de financement, son dernier bilan financier ainsi qu'un mémorandum d'activités.

4 Le mémorandum d'activités doit porter sur les activités passées et présentes de l'Organisation, son programme d'action et tous autres renseignements susceptibles d'aider à déterminer l'identité de l'organisation, son objet et ses buts ainsi que ses domaines d'activités.

5 Aucune demande du Statut d'Observateur ne peut être soumise à l'examen de la Commission sans avoir été traitée au préalable par le Secrétariat.

6 Le bureau de la Commission désigne un rapporteur pour l'examen des dossiers. La décision de la Commission est notifiée sans délai à l'ONG requérante.

CONTACTS

31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District
Western Region P.O. Box 673 Banjul
The Gambia
Tel: (220) 441 05 05, 441 05 06
Fax: (220) 441 05 04
E-mail: au-banjul@africa-union.org

Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Créé par décret **N° 2011-101** du 1er Juin 2011, le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques est la matérialisation de la volonté du Président de la République de faire respecter les Droits de l'Homme et les normes humanitaires en Côte d'Ivoire.
Ce Ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Droits de l'Homme et de Libertés Publiques. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes:

- promotion, protection et défense des Droits de l'Homme
- création d'un cadre de lutte contre l'impunité
- suivi de l'application de la législation et de la réglementation relatives aux droits humains
- études des projets de textes législatifs et réglementaires, des projets de conventions internationales relatifs aux droits de l'Homme ainsi que leur mise en œuvre;
- élaboration des rapports prévus par les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme
- création et suivi du Comité de Pilotage du plan d'action national en matière de Droits de l'Homme
- promotion de l'assistance judiciaire en liaison avec le Ministère en charge de la Justice
- conception, planification et exécution des programmes d'éducation et de formation en matière de Droits de l'Homme
- élaboration et mise en œuvre d'une politique d'assistance juridique en vue de la protection et de la défense des droits des malades du VIH/SIDA.

Ce ministère compte neuf (4) Départements qui sont :

- Le cabinet du ministre
- Les services rattachés ;
- Les Directions Centrales ;
- Les Etablissements et organismes sous tutelles.

Contacts utiles

Ministère des Droits de l'Homme et des libertés Publique
ABIDJAN PLATEAU, rue du commerce
Immeuble Symphonie (ex: CNA), 2ème étage,
Tel:20320758 / Fax:20320181
Mail : info@mdhlpci.org / Site Web : www.mdhlpci.org

Commision Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCI)
Abidjan Cocody
01 BP 1374 Abidjan 01
Tel: 22 48 21 35 / Fax: 22 48 21 39
Mail: info@cndhci.net / Site Web : www.cndhci.ci

Cellule CEDEAO Côte d'Ivoire
Abidjan Cocody Angré
07 BP 536 Abidjan 07
Tel : 225 22 41 96 00 / 22 41 96 97 / Fax : 225 22 41 73 48/ 52

Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR)
Tél.: (+225) 22 48 04 00 / Fax : (+225) 22 48 04 10
Adresse : 25 BP 250 ABIDJAN 25
Cocody Abidjan Côte d'Ivoire
E-mail : / Site web : www.cdvr.ci

Division Droits de l'Homme ONUCI
Ancien hôtel Sebroko- Blvd de la Paix- Attécoubé 19
08 BP 588 Abidjan 08- Côte d'Ivoire
Tel : 225 20 25 66 00/ 06 20 53 27 / Fax : 225 20 23 33 69
Site web : www.onuci.org

Bureau de liaison de l'Union Africaine
II Plateaux 6e tranche
08 BP 1816 Abidjan 08
Tel : 225 22 41 71 46 / Fax : 22 41 70 65

Secrétariat à la bonne gouvernance
Rattaché à la primature
01 BP 1533 Abidjan 01
Tel : 225 20 21 11 00 / 225 20 31 50 00 / 225 20 31 50 01/ 225 20 25 13 00

ONG Ivoiriennes Participantes au Forum

- LIDHO (Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme)
- MIDH (Mouvement Ivoirien des Droits Humains)
- CLUB UA-CI (Club Union Africaine Côte-d'Ivoire)
- AFJCI (Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire)
- CEFCI (Centre Féminin pour la démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire)
- ASFI (Association des Sages Femmes Ivoiriennes)
- CAMUA (le Club Artistique les Messagers de l'Unesco d'Abidjan)
- ACAT-CI (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture de Côte d'Ivoire)
- MATERNITE ET ENFANCE
- CIDDH (Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme)
- RAIDH (Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains
- HELP AFRICAN CHIDREN
- ONG LA CITE DE LA TOLERANCE
- ONG BITAA (En Koulango : Nous sommes tous pareil)
- ASAPSU/HCR (Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire et Urbaine)
- FENOSCI (La Fédération nationale des organisations de santé de Côte d'Ivoire)
- MOPAJEF (Mouvement Panafricain de la Jeunesse Féminine pour Paix)
- SOS EXCLUSION
- CADHO (Carrefour Africain des Droits de l Homme)
- AEJCI (Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire)
- AFAMAH (Association Féminine d'Aide Mutuelle et d'Action Humanitaire)
- MEJEF-CI (Mouvement pour l'Emergence et le respect des droits des Jeunes Filles en Côte-d'Ivoire)
- ADJL-CI (Agir pour la Démocratie la Justice et la Liberté en Côte-d'Ivoire)
- ONG GFM3 (Génération Femme du 3ème Millénaire
- PSDPD (Plate-forme de la Société civile pour la paix et la démocratie en Côte d'Ivoire)
- COSOP-CI (Coalition de la Société Civile pour la Paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire)
- ONG ADC-CI (Aide, Assistance et Développement Communautaire de Côte d'Ivoire)
- ONG FSJ-CI (Fraternité Solidarité Jeunesse Côte d'Ivoire)
- LANAF (Lanterne d'Afrique)
- WANEP-CI (West Africa Network for Peace building)
- OFACI (Organisation des Femmes Actives de Côte- d'Ivoire)
- COFEMCI-REPC (Coordination des Femmes de Côte d'Ivoire pour les Elections et la Reconstruction Post-Crise)

ONG Ivoiriennes Participantes au Forum

- CSSFCI (Chaine de la solidarité des femmes en Côte d'Ivoire)
- PDHRE-CI (People's Movement for Human Rights Education)
- FOSCAO-CI (Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest)
- FCIEX (Femme Côte d'Ivoire Expérience)
- CI CPI (Coalition Ivoirienne de la Cour Pénale Internationale)
- ONG ADC (Afrique Démocratie Conseil)
- ONG EDHCI (Espoir pour les Droits Humains en Côte-d'Ivoire)
- ONG 3D (Droits Démocratie et Développement)
- AMNESTY INTERNATIONAL
- TRANSPARENCY JUSTICE
- JPAD (Jeunesse panafricaine démocrate)

Pour de plus amples informations voir : civcadhp.wordpress.com

BON A SAVOIR

Des outils de communications ont été developpés par la Société Civile en vue d'assurer la visibilité du Forum et de la 52e Session

- **Facebook: http://www.facebook.com/civcadhp**
- **Blog : civcadhp.wordpress.com**
- **Email: com.cadhp@gmail.com**

PARTENAIRES

Ministère desDroits de l'Homme et
des Libertés Publiques
Côte d'Ivoire

France coopération

ONUCI

Nations Unies Droits de l'homme

LIDHO

MIDH

CLUB UA